

SEANCE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2004

Président : M. Thierry AESCHBACHER
Vice-président : M. Dominique ZEHFUS
Secrétaire : M. Bernard DESPLANDS
Membres : MM. Gilles AUGSBURGER, Marc GUILLERMIN,
 André RICHERT

Sont présents :

M. Javier ALONSO, Mme Luisa ALONSO-PENTZKE, MM. Fabrice BADET, Alain BOSSHARD, Mmes Monique BUUNK-DROZ, Martine CASUTT, Claudine CORMINBOEUF, Mariefrance DANCET, Martine DEGLI AGOSTI, Marceline DILONARDO, MM. Alain ERETZIAN, Yves FAVRE, Mme Hélène GIACOBINO, M. Pierre JAQUET, Mmes Andrée JELK-PEILA, Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, MM. Christian MARCHIANDO, Alberto PEREZ IRIARTE, Frédéric PROGIN, Mmes Louise REY, Piera ROUGE-LUETTO, Myriam SCHMID, MM. Karel STUDER, Victor TODESCHI, Pierre-Alain VOLERY

Excusés : MM. Pierre BUTSCHI, Henri IMHOF, Charles PAGE
Absent : M. Jérôme MAILLARD

Assistent à la séance : M. François LANCE, Maire
 M. François BAERTSCHI et M. Pascal CHOBASZ,
 Conseillers administratifs
 Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mai 2004
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) **Commission des travaux et constructions – Séance du 3 juin 2004 –**
Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER
 - a) Election du Président et du Vice-président **p. 351** **Information**
 - b) Point de la situation sur la transformation de la ferme-grange Navazza-Oltramare **p. 351** **Information**
 - c) Immeuble locatif communal 28, route de Chancy - Installation de panneaux solaires **p. 351** **Information**
 - d) Bâtiment les Fleurettes à Leysin – travaux de rénovation des façades Crédit d'investissement (Fr. 100'000.--) **p. 352** **Arrêté**
 - e) Divers
- 7) **Commissions de l'environnement et des finances et logement réunies – Séance du 7 juin 2004 –**
Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER
 - a) Election de la Présidente et du Vice-président **p. 353** **Information**
 - b) Achat de véhicules pour le Service des parcs, promenades et maintenance – Crédit d'investissement (Fr. 855'000.--) **p. 353** **Arrêté**
 - c) Divers

Séance ordinaire du 17 juin 2004

- 8) **Commission des finances et logement – Séance du 7 juin 2004 –**
Rapporteur : M. Karel STUDER
- | | | |
|--|----------------------|---------------------------|
| a) Election du Président et du Vice-président | <u>p. 355</u> | <u>Information</u> |
| b) Approbation des comptes 2003 de la Fondation communale de la Ville de Lancy pour le logement de personnes âgées | <u>p. 355</u> | <u>Vote</u> |
| c) Divers | | |
- 9) **Commission de l'aménagement du territoire –**
Séances des 5 mai et 2 juin 2004 –
Rapporteurs : MM. Pierre-Alain VOLERY et Pierre BUTSCHI
- | | | |
|---|----------------------|--------------------------|
| a) Résolution concernant la Chapelle-les-Sciers | <u>p. 357</u> | <u>Résolution</u> |
| b) Divers | | |
- 10) **Commission de l'aménagement du territoire – Séance du 2 juin 2004 –**
Rapporteur : M. Pierre BUTSCHI
- | | | |
|---|----------------------|---------------------------|
| a) Election du Président et de la Vice-présidente | <u>p. 362</u> | <u>Information</u> |
| b) Plan directeur du quartier de Drize | <u>p. 362</u> | <u>Information</u> |
- 11) Propositions individuelles et questions **p. 362**
- 12) Questions du public **p. 368**

M. AESCHBACHER : J'ai le plaisir d'ouvrir cette séance de notre Conseil en saluant la présence de notre nouveau Maire M. François Lance, ainsi que celle de nos Conseillers administratifs, M. François Baertschi, vice-président et M. Pascal Chobaz, membre qui nous rejoindra tout à l'heure.

Je tiens également à saluer la présence de Mme Augsburgers, notre secrétaire du Conseil municipal, ainsi que celle de notre huissier Jean-Louis Breda.

Il me plaît également de relever la présence de notre secrétaire générale Odile de Garrini, ainsi que de nombreux chefs de service qui démontrent ainsi leur attachement à notre commune, et je les en remercie.

Je salue enfin le nombreux public, toujours aussi fidèle et intéressé par la conduite des affaires de notre commune.

Je vous prie d'excuser les absences de MM. Charles Page et Pierre Butschi.

Avant d'entamer l'ordre du jour, je tiens à vous adresser quelques mots, tradition adoptée par tout nouveau président.

C'est avec fierté et non sans une certaine émotion que je me retrouve ce soir devant vous à la place de Président de ce Conseil. Accession rapide, diront certains, puisque je ne siège dans ce cénacle que depuis une année, et que la présidence est souvent l'aboutissement d'une longue carrière politique. D'autres affirmeront que, comme cela, les séances dureront moins longtemps puisque je ne pourrai plus m'exprimer sur mes sujets de prédilection comme la culture par exemple.

Je tiens dans tous les cas à vous remercier de la confiance que vous me témoignez, et sachez que je ferai tout pour vous représenter dignement.

Il me plaît à rappeler que notre commune est l'une des 25 plus grandes villes de Suisse, par son nombre d'habitants, et que l'on pourrait, dès lors s'attendre à de véritables

Séance ordinaire du 17 juin 2004

débats politisés, comme c'est le cas en Ville de Genève, où les élus fournissent régulièrement un pitoyable spectacle aux électrices et électeurs.

Mais, heureusement, tel n'est pas le cas de notre commune, puisque Lancy a su conserver un certain caractère villageois et une taille humaine, ce qui fait son charme, y compris au sein de ce Conseil où la courtoisie et le respect sont toujours présents, et gageons qu'il en sera de même pour le futur.

En tant qu'élus, nous nous devons de nous rappeler que nous l'avons été afin de représenter la population de notre ville et que le serment, fait à la constitution de notre Canton, n'est pas constitué que de vaines paroles, mais doit guider nos débats.

A une époque où l'on remet en question jusqu'aux fondements même de notre pays et de notre démocratie, rappelons-nous les paroles de J.-J. Rousseau « aime ton pays » et soyons fiers d'être les représentants des citoyennes et citoyens de Lancy, faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour que l'on puisse dire ensemble « vous êtes bien à Lancy ».

Pour terminer, je me réjouis de présider cette année, avec le soutien du Bureau, votre soutien et celui de l'administration.

Vive la Suisse, vive Genève, vive Lancy.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. BOSSHARD : En l'absence de notre ami Pierre Butschi, je rapporterai aux points 9) et 10) de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 MAI 2004

Le procès-verbal est approuvé.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. AESCHBACHER : J'ai reçu un courrier de l'Association genevoise des crèches suburbaines qui étudie actuellement un modèle de convention collective pour des personnes travaillant dans ce genre d'institution. Ce courrier a été lu au Bureau qui a décidé d'en accuser réception, et de le transmettre à la Commission des affaires sociales.

J'ai également reçu ce matin par e-mail, une lettre de Mme Noëlle Delétraz que je me permets de vous lire :

« Concerne : La Chapelle-les-Sciens – propriété Bonna Rapin (Hospice Général) »

Séance ordinaire du 17 juin 2004

Monsieur le Président,

J'apprends que votre Conseil municipal doit se réunir, demain jeudi, pour prendre une décision au sujet du projet présenté par le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement.

Je me permets, en tant que voisine directe de la parcelle concernée, d'intervenir auprès de votre Municipalité pour vous faire part de mes observations, partagées par la plupart des riverains.

Le projet proposé par le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement est surdimensionné et, je le répète, pas compatible avec les zones d'habitations environnantes.

Je vous signale que la commune de Plan-les-Ouates s'oppose à cette urbanisation telle que présentée. Il serait peut-être bon que les deux communes puissent s'entendre afin de formuler des observations et vœux communs.

La commune de Plan-les-Ouates a notamment demandé au Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement des modifications importantes et aussi des compensations.

La parcelle Bonna Rapin est l'une des dernières de votre territoire sise en zone agricole. J'aimerais vous rendre attentifs sur le fait que cette région sera totalement détruite si l'on suit à la lettre les désirs du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement.

En effet, les immeubles projetés, tant par leur gabarit et leur implantation sont pour le moins contestables. On aligne des blocs de béton, sans souci de trouver une architecture plus conviviale et compatible avec son environnement.

Il serait regrettable de créer un ghetto et surtout de retomber dans les erreurs du passé.

Je me permets donc d'attirer votre attention sur ces divers éléments en espérant que votre Conseil municipal saura prendre une décision juste et équitable qui puisse tenir compte de l'environnement, et bien sûr de la qualité de vie des habitants actuels et futurs.

La hauteur des immeubles projetés est trop élevée, surtout en ce qui concerne ceux à proximité des constructions existantes. Il serait bon de tenir compte d'une zone de transition entre les différents types d'habitation.

De plus, la parcelle connaît une forte dénivellation, et dont il faut tenir compte, en ce qui concerne la hauteur des immeubles, c'est-à-dire, réduire le nombre d'étages aux points les plus hauts.

En ce qui concerne la circulation, rien n'est résolu et il semblerait, qu'avant d'entreprendre quoi que ce soit, il serait bon de présenter un schéma. Aujourd'hui, rien n'est clairement défini.

Chacun sait que la route de la Chapelle est déjà surchargée. Je suis consciente de la nécessité de construire des logements, cependant pas n'importe comment.

La circulation de ce quartier devrait être « autonome » c'est-à-dire rester à l'intérieur de celui-ci, sans surcharger les routes existantes (routes de Saconnex-d'Arve et de la Chapelle).

Ce quartier pourrait être desservi par le carrefour de la Milice, sans créer trop de nuisances supplémentaires.

Je vous remercie d'accorder une bienveillante attention à la présente et vous adresse, Monsieur le Président, mes salutations distinguées. »

J'ai une dernière communication. Vous avez reçu une information concernant notre course du Conseil qui aura lieu les 4 et 5 septembre prochains. Je peux d'ores et déjà vous dire que nous restons en Suisse, et que le programme vous parviendra le plus rapidement possible.

Séance ordinaire du 17 juin 2004**4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

M. LANCE : Lors du dernier du Conseil Municipal, M. Jaquet signalait qu'une maison était abandonnée depuis plusieurs mois au chemin du Petit-Voiret. D'autre part, M. Jaquet souhaitait qu'un recensement soit entrepris dans la commune pour déterminer le nombre et le type de locaux inoccupés et proposait l'établissement de baux limités dans le temps afin de permettre à des étudiants d'obtenir un logement.

- Après vérification auprès de l'Office cantonal de la population et selon leurs informations, la maison en question, sise au chemin du Petit-Voiret, est habitée par un locataire.
- D'autre part, nous avons écrit à l'Office Cantonal de la Statistique pour leur demander s'il était possible d'obtenir des informations sur des logements ou locaux situés sur la commune et actuellement inoccupés. Nous attendons une réponse !
- Concernant les logements ou locaux situés dans les bâtiments communaux, nous n'avons pas de vacants, exceptés les logements ou locaux en travaux ou en attente de travaux.
- Dans un cas, le Conseil administratif a fait appel à la Cigue, coopérative de logements pour étudiants pour occuper temporairement la maison sise 73, route du Grand-Lancy, jusqu'à sa démolition dans le cadre du projet de construction d'immeubles au chemin des Courtillets.

Autre question de M. Jaquet concernant la fumée dans les cafés-restaurants communaux :

- Suite à votre question, nous avons écrit au service cantonal de toxicologie industrielle et de protection contre les pollutions intérieures pour leur demander dans quelle mesure, ce service pouvait effectuer des contrôles dans les établissements publics communaux.
- Nous avons reçu une réponse de ce service qui nous informe qu'un tel contrôle formel n'est pas possible en raison de l'absence de législation. Il n'existe même pas de recommandation quant à la concentration de fumée tolérable pour le public. Je vous propose de vous remettre une copie de ce courrier.
- En ce qui concerne, les établissements situés dans des bâtiments communaux, le Conseil administratif est favorable à étudier des solutions techniques ou contractuelles au cas par cas afin d'améliorer cette situation.

Question de M. Eretzian :

- Vous avez posé une question concernant une place de stationnement devant l'Hostellerie de la Vendée. Effectivement, cette place est marquée au sol par des croix jaunes. Ces dernières ont été avalisées par l'Office des Transports et de la Circulation, via notre service des travaux et constructions afin de permettre de charger ou de décharger des personnes ou d'effectuer des livraisons. Cet emplacement ne devrait pas être réservé par une chaîne. Nos ASM veilleront à cette situation.

Question de M. Favre :

- Monsieur Favre demandait si certaines prestations du Service des Travaux et Constructions n'étaient pas soumises à la TVA.
- Chaque service de l'administration peut être assujéti selon certains critères qui ne peuvent être énumérés ce soir vu leur complexité. En ce qui concerne les heures du

Séance ordinaire du 17 juin 2004

Service des Travaux et Constructions qui apparaissent sur les comptes communaux, en particulier sur la fonction 05, ces prestations ne sont pas soumises parce que il n'y a pas d'autres prestations analogues à des clients extérieurs, autre que pour des biens appartenant à la commune, de plus de Fr. 25'000.-- par année.

Nous pourrions vous donner plus de renseignements lors d'une prochaine séance de la Commission des finances et du logement.

Planification des séances du CM : Contrairement à ce qui a été annoncé au Bureau, vous pourrez constater que pour cette période les séances ne se dérouleront plus le dernier jeudi du mois. Ce changement est conditionné par des contraintes du calendrier :

1. Les premières commissions débuteront très tôt cette année, soit le 23 août
2. Le service de surveillance des communes genevoises nous impose de voter le budget 2005 avant le 15 novembre
3. Les vacances scolaires de fin d'année débutent le 17 décembre 2004

Nous vous invitons à participer en nombre à la fête des écoles qui aura lieu pour la première fois au parc Navazza. Nous vous demandons d'être attentifs aux remarques que vous pourriez entendre, nous les transmettre afin que nous puissions améliorer l'organisation de cette fête l'année prochaine.

Nous vous encourageons à venir à pied, à vélo ou en utilisant les transports publics. Toutefois, si vous êtes dans l'obligation de venir en voiture, nous vous informons, qu'à cette occasion, les parkings de Lancy-Centre et de la BCGe seront gratuits et seront exceptionnellement ouverts jusqu'à 1h00 du matin ! (370 places à disposition). Vous accédez à ces parkings depuis la route de Chancy par le centre commercial de Lancy-Centre.

Enfin, je vous rappelle que la fête du 1^{er} Août se déroulera également au parc Navazza et que le même dispositif sera également mis en place. Nous souhaitons vous rencontrer nombreux à cette occasion.

Encore une dernière information, le Conseil administratif a décidé de verser une somme de Fr. 5'000.-- à la Croix-Rouge pour aider les sinistrés de Haïti suite aux graves inondations qui se sont produites ces dernières semaines.

M. BAERTSCHI : Concernant le nouveau planning que vous avez, il est évident que les dates des séances de la Commission de l'aménagement du territoire, qui ont été mentionnées la dernière fois, sont caduques. Ces dernières seront donc modifiées.

Une réponse à M. Jaquet, qui n'en est pas une. Vous nous avez interpellés à propos de « Stop suicide ». J'espère que ceux qui auraient peut-être des envies de suicide n'arrivent pas devant un téléphone inoccupé, comme nous qui essayons depuis fort longtemps d'avoir des renseignements. J'espère qu'au mois de septembre, la réponse pourra vous être donnée sur ce que l'on pourrait faire dans ce cas-là.

Dernière chose, à la dernière séance de la Commission de l'aménagement du territoire, j'avais donné une information. J'avais mentionné que la Ville de Lancy était la ville, entre 20'000 et 50'000 habitants, la plus dense. Je veux être le plus concret possible, afin que vous n'attendiez pas jusqu'à fin août. Sachez que Lancy a 482 hectares et 26133 habitants en 2002, ce qui fait un taux de densité, dont je ne connais pas la manière de calculer, de 55 qui est loin devant Uster, devant Vernier qui nous suit avec 39.

Séance ordinaire du 17 juin 2004

M. CHOBAS : M. Imhof, que j'ai rencontré tout à l'heure par hasard, vous prie de bien vouloir excuser son absence ce soir. Il me prie de vous transmettre cette communication.

5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

**6. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS -
Séance du 3 juin 2004 -
Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER**

a) Election du Président et du Vice-président
=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : M. Marc Guillermin est élu à la présidence de cette commission à l'unanimité, ainsi que M. André Richert à la vice-présidence.

**b) Point de la situation sur la transformation de la ferme-grange Navazza-
Oltramare**
=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : Au sujet de la ferme-grange Navazza, l'architecte nous informe être à mi-parcours de cette réalisation et qu'une modification architecturale a dû être prise au niveau des anciennes mangeoires qui ont été supprimées pour pouvoir abaisser le sol de la grande salle et repris par des piliers intérieurs, et que cette modification amène une transparence accrue.

Un commissaire s'étonne de la disparition de cet élément architectural et le Conseiller administratif délégué répond avoir donné son accord suite aux propositions des architectes et du Service des travaux et constructions.

Cette modification a amputé la ligne de crédit « réserves » de Fr. 60'000.-- et il ne devrait pas y avoir d'autres surprises, le gros œuvre étant presque terminé.

**c) Immeuble locatif communal 28, route de Chancy – Installation de
panneaux solaires**
=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : M. Chobaz rappelle que la chaufferie de cet immeuble doit impérativement être remplacée et que ces travaux d'un montant de Fr. 308'000.-- sont pris en charge par le compte de gestion et répartis avec le propriétaire voisin du 26, route de Chancy.

Le crédit présenté ce soir de Fr. 550'000.-- ne concerne que les panneaux solaires.

Séance ordinaire du 17 juin 2004

L'ingénieur précise que l'amortissement doit se faire sur environ 20 ans et que l'économie d'énergie peut être évaluée à Fr. 5'000.-- par année. Il répond à un commissaire que le coût des panneaux ne sera pas répercuté sur les loyers. Il rappelle qu'économiquement ce projet n'est pas défendable et M. Chobaz acquiesce en précisant que la politique communale devait aller dans le sens de l'Agenda 21 local.

Un commissaire pense qu'il est bon d'envisager la pose de capteurs solaires au vu de l'engagement de la Confédération de réduire les émanations de CO2. Un autre commissaire pense que l'effort est disproportionné et demande un exemple de réalisation similaire ; un troisième commissaire demande si l'étude de la superstructure est incluse dans le plan financier.

L'ingénieur répond que la CIA investit dans le système Minergie aux Pommiers par exemple, et que l'étude de faisabilité n'est pas finie, ni pour la structure, ni pour le local technique. Il est précisé que ce type d'équipement peut être subventionné à hauteur de 28 à 30 %.

Après le départ des ingénieurs, un commissaire déclare que le rapport sur l'ensemble des bâtiments communaux est excellent, mais qu'il est hors de question d'entrer en matière sur ce qui nous est présenté ce soir ; le projet n'étant pas terminé et aucune offre comparative n'ayant été demandée.

M. Côte précise qu'il y a deux ans, personne ne savait que la chaufferie devait être modifiée et que, si le projet est accepté, des offres concurrentielles seront demandées et que les coûts seront moindres si les travaux sont menés en même temps que ceux de la chaudière. M. Chobaz s'engage à respecter la démarche d'appels d'offres et il est prêt à donner le résultat des soumissions, tout en précisant que le montant demandé résulte d'une estimation.

Un commissaire propose que la chaufferie soit rénovée de suite avec la pose d'un bouilleur mixte pouvant être raccordé aux futurs panneaux solaires et que les services concernés reviennent avec une solution claire.

Le président passe au vote de cette dernière proposition qui est acceptée par 7 oui et 2 abstentions.

M. Chobaz déclare qu'il fera le nécessaire dans ce sens et prend acte de la décision de la commission, tout en s'assurant que les commissaires ne refuseront pas le principe de ces panneaux solaires.

Réponse est donnée que, pour cet immeuble, il n'y ait pas d'opposition à l'installation de panneaux solaires.

**d) Bâtiment les Fleurettes à Leysin – Travaux de rénovation des façades
Crédit d'investissement (Fr. 100'000.--)**

=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : M. Chobaz rappelle que le Conseil municipal avait voté un crédit de rénovation pour ce bâtiment dans les années 1990. Aujourd'hui, un crédit d'investissement de Fr. 100'000.-- est sollicité pour la rénovation des façades.

Séance ordinaire du 17 juin 2004

M. Coray mentionne que M. Wacker, architecte local, a fait des appels d'offres à des entreprises régionales pour ces travaux et que l'établissement ne sera pas fermé pendant ces derniers.

Les commissaires votent cet arrêté à l'unanimité.

L'arrêté 6d) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

e) Divers

=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : M. Chobaz nous informe que la rénovation des façades de la mairie est repoussée à l'an prochain et qu'il fournira des informations au sujet du restaurant le Marignac à la prochaine séance.

Un commissaire s'étonne qu'aucune information ne soit donnée au sujet de la piscine et M. Côte précise qu'une réunion aura lieu la semaine prochaine avec les mandataires et que les contrats pour l'électricité et le traitement d'eau ont été passés.

**7. COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES FINANCES ET LOGEMENT -
Séance du 7 juin 2004
Rapporteurs : M. Gilles AUGSBURGER****a) Election de la Présidente et du Vice-président**

=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : Pour la commission de l'environnement, Mme Juillerat Van der Linden est réélue à la présidence à l'unanimité ainsi que M. Perez-Iriarte à la vice-présidence.

**b) Achat de véhicules pour le Service des parcs, promenades et
maintenance – Crédit d'investissement (Fr. 855'000.--)**

=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : Un crédit d'investissement de Fr. 855'000.-- est sollicité pour l'achat de 3 véhicules que M. Deschenaux nous présente, à savoir :

- une arroseuse laveuse de marque Pony, pouvant être équipée d'une lame à neige si nécessaire,
- une balayeuse de marque Ravo similaire au véhicule jaune déjà en activité dans la commune,
- un camion de marque MAN avec système de levage, une grue et un agrégat d'arrosage pour l'entretien des routes. Les équipements hivernaux seront les mêmes que ceux utilisés à ce jour. Ce camion est compatible avec les biocarburants, dont l'ester de Colza. Il est encore précisé que les équipements existants peuvent être réutilisés.

Séance ordinaire du 17 juin 2004

Les deux premiers véhicules viennent compléter l'équipement communal. Le troisième vient remplacer le camion Mercedes existant qui est à bout de souffle, ne répondant plus aux normes actuelles. Les différentes offres sont tenues à disposition des commissaires.

Un commissaire s'étonne que l'on n'ait pas eu de rabais pour la balayeuse. Il lui est répondu que nous sommes en face d'un quasi-monopole. Quant à la reprise du camion, les offres s'échelonnaient de Fr. 5'000.-- à Fr. 12'000.-- en fonction des divers devis.

Un autre commissaire demande comment les TPG s'approvisionnent en ester de Colza. Il lui est répondu qu'ils possèdent leur propre citerne et qu'un projet est en cours pour l'installation d'un distributeur dans l'ancienne usine à gaz.

Au sujet d'achats intercommunaux, une problématique d'autonomie et d'utilisation est avancée. Quant aux formules de leasing, une réponse sera fournie par le Conseil administratif.

Le projet d'arrêté est accepté à l'unanimité par les commissaires.

M. VOLERY : Le crédit d'investissement de Fr. 855'000.-- qui nous est présenté ce soir, notre groupe le votera. Nous demandons avec insistance que, pour les prochains achats de véhicules, soit étudié, avec d'autres communes, un regroupement des commandes selon les besoins des différentes collectivités publiques, afin de bénéficier de rabais plus substantiels auprès de nos fournisseurs.

M. LANCE : J'ai quelques éléments de réponses concernant ces questions de leasing concernant l'acquisition de véhicules. C'est le Service financier qui m'a communiqué ces renseignements :

- Le leasing est toujours plus onéreux que notre taux de financement sur le marché des capitaux.
- D'autre part, dans un cas de leasing, l'amortissement est plus rapide avec une valeur résiduelle quasiment nulle après 5 ans.
- Enfin, le leasing oblige de contracter une casco complète par véhicule ce qui est extrêmement onéreux

Voilà ce que je pouvais vous rapporter suite à la question posée par un commissaire lors de la Commission des finances et du logement.

L'arrêté 7b) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

c) Divers

=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : Un commissaire rappelle que la commission attendait une réponse au sujet du groupe de pilotage de l'agenda 21. M. Lance précise que ce groupe a été mis en place en 2001 et a entraîné des dépenses à hauteur de Fr. 176'478.-- et que les honoraires représentent Fr. 109'500.--. Il précise que le Conseiller administratif en charge de ce dossier est M. Baertschi et qu'il présentera un bilan sur l'Agenda en septembre prochain.

Séance ordinaire du 17 juin 2004**8. COMMISSION DES FINANCES ET LOGEMENT – Séance du 7 juin 2004 -
Rapporteur : M. Karel STUDER**

a) Election du Président et du Vice-président
=====

M. STUDER présente le sujet : M. Pierre-Alain Volery, Président et M. Karel Studer, Vice-Président sont reconduits dans leurs fonctions.

**b) Approbation des comptes 2003 de la Fondation communale de la Ville
de Lancy pour le logement de personnes âgées**
=====

M. STUDER présente le sujet : Le Président remercie M. Föllmi de sa présence. Celui-ci prie la commission de bien vouloir excuser l'absence de Mme Kristine Wolf, directrice de la résidence, actuellement en vacances.

M. Föllmi présente le rapport de l'exercice 2003 et rappelle que le projet de cette résidence date des années 1980 suite à une motion du Conseil municipal. Après mise à disposition d'un terrain et de Fr. 3 mio par la commune, la Fondation a été créée et la construction a démarré. Le financement de Fr. 20 mio a été assuré pour moitié par les subventions de l'Etat et de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et pour moitié par un emprunt public. La résidence comprend 65 chambres, dont une dévolue aux accueils temporaires. Elle emploie 90 personnes réparties sur 65 postes à plein-temps, soit un poste par résident.

Le Conseil de fondation est élu tous les quatre ans. A la fin 2003, il y a eu deux changements avec les élections de M. Baertschi et de Mme Jelk-Peila. Le bureau se réunit environ 10 fois par an en plus des séances du Conseil de fondation.

Les résultats de l'exercice 2003 présentent un excédent de Fr. 170.000.-- et le Conseil de fondation a décidé d'affecter Fr. 160.000.-- à des réfections de salles de bains.

M. Föllmi rappelle qu'un nouvel EMS est en projet dans le quartier des Mouilles, le moratoire sur la construction de ces établissements ayant pris fin en 2002. Quelques vingt nouveaux EMS devraient voir le jour d'ici 2010, ce qui créerait 1200 lits supplémentaires.

Concernant la commune de Lancy, une surface se situant dans le prolongement du centre commercial de Lancy-Centre, initialement réservée pour la BCGe, a été trouvée. Le dépôt de la demande d'autorisation de construire interviendra prochainement, en même temps que le projet institutionnel. La construction pourrait démarrer en 2005 avec une ouverture prévue pour 2007. Restent à définir les éléments financiers ainsi que la répartition des volumes avec la FGEMS.

Un commissaire demande si la commune de Lancy sera sollicitée pour le financement de cet établissement. M. Föllmi ne sait pas à ce stade du dossier si tel sera le cas.

Un commissaire demande des explications au sujet des classes « Plaisir » mentionnées dans le rapport de la Fondation. M. Föllmi explique qu'il s'agit d'une échelle de mesure du

Séance ordinaire du 17 juin 2004

degré d'encadrement des résidents, à savoir le temps consacré par le personnel à chaque personne. Ce besoin est en hausse et augmente les postes de personnel qui sont passés de 57,5 postes en 1999 à 65 postes en 2003. Le temps moyen consacré à l'encadrement et aux soins des résidents ayant augmenté de 155 à 167 minutes par jour, avec un taux d'occupation de 99,9 %.

Une commissaire demande pourquoi les recettes des repas sont en baisse alors que le taux d'occupation est constant. M. Föllmi explique qu'il s'agit là des repas servis aux personnes de l'extérieur, les repas des résidents étant inclus dans le prix de la pension.

Le Président remarque que la subvention de l'OFAS a diminué de Fr. 2 mios. M. Föllmi rappelle qu'il s'agit d'un amortissement du bâtiment, à savoir une opération purement comptable d'une subvention déjà perçue que l'OFAS pourrait, par ailleurs, réclamer si les buts de la Fondation étaient modifiés. La subvention cantonale portait, quant à elle, sur la construction.

M. Lance précise que M. Föllmi a présidé le Conseil de fondation durant 9 ans en tant que Conseiller administratif et que l'exécutif l'a désigné pour conserver cette charge jusqu'en 2007. Il rappelle que le Conseil municipal doit approuver les comptes, après contrôle, au plus tard 6 mois après le bouclage de l'exercice. M. Föllmi ajoute que l'OCPA effectue des contrôles serrés et émet des directives relatives aux salaires et au budget.

M. Lance informe que la Résidence donne priorité à l'accueil des lancéennes et des lancéens, même si ce principe reste subordonné à des situations d'urgence fréquentes.

M. Lance relate une question posée lors du dernier Conseil municipal concernant la prise de mesures en cas d'éventuelles canicules. Le personnel a été rendu attentif aux problèmes d'hydratation des résidents, même si la canicule de l'été dernier n'a pas provoqué de difficultés particulières. Des infirmières en santé publique entament le 14 juin un cycle de prévention dans les EMS.

M. Föllmi conclut que, selon lui, cet établissement est financièrement autonome, que les réserves sont suffisantes et qu'il n'y a pas de problème de gestion.

Le Président remercie M. Föllmi pour ses explications et le libère.

Le Président procède au vote sur l'approbation des comptes de la Fondation.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

Le vote est accepté à l'unanimité.

c) Divers

=====

M. STUDER présente le sujet : Le Président rappelle que le projet de rénovation des immeubles des Esserts et Louis-Bertrand rencontre une forte résistance de la part des locataires et que l'Asloca a sorti l'artillerie lourde. Il estime qu'il aurait peut-être fallu convoquer les représentants de cette association.

Séance ordinaire du 17 juin 2004

M. Lance explique que ce projet pose plusieurs problèmes. En premier lieu, la commission d'attribution du bonus à la rénovation estime que la commune n'a pas droit à cet encouragement en tant que collectivité publique. Deuxièmement, des représentants du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement ont considéré que les travaux d'isolations périphériques n'étaient pas nécessaires en l'état.

M. Lance considère que ces attitudes sont contradictoires, l'Etat encourageant des économies d'énergie d'une part, mais des directives contraires empêchent une collectivité publique de fournir cet effort d'autre part. Il trouve extrêmement regrettable que la commune soit freinée dans ses démarches visant la rénovation d'immeubles datant des années 1950.

Cette situation est paradoxale, car d'un côté nous subissons la pression des locataires à travers l'Asloca et d'un autre côté, on nous informe que la commune ne pourra pas bénéficier du bonus à la rénovation.

A ce sujet, une commissaire demande comment se sont passées les rénovations précédentes. M. Lance répond que ces travaux et leur répercussion avaient déjà fait l'objet de nombreuses négociations, mais que le bonus n'avait été accordé que pour l'immeuble 28, route de Chancy.

Une commissaire souhaite que le mode de subventionnement par la commune des activités scolaires externes, à savoir les classes vertes, jaunes ou rouges, soit basé sur les prix demandés par le Service des Loisirs de l'Etat, et non pas sur le coût effectif des activités. M. Lance en prend bonne note et étudiera la question avec le délégué aux écoles.

**9. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE -
Séance des 5 mai et 2 juin 2004 -
Rapporteurs : MM. Pierre-Alain VOLERY et Pierre BUTSCHI**

a) Résolution concernant la Chapelle les Sciers

=====
M. VOLERY présente le sujet : Sur la résolution concernant le plan d'aménagement concerté de la Chapelle-les-Sciers, M. Baertschi, Conseiller administratif délégué s'attendait à des propositions des groupes politiques. Le Président informe qu'il en a fait une, mais qui n'a pas été transmise aux membres de la commission.

M. Baertschi rappelle que le Conseil administratif a pris position pour un plan directeur d'aménagement du secteur mentionné qui liera les autorités entre elles, mais pas les privés. Ce qui veut dire que les privés qui ne veulent pas vendre n'auront aucune obligation de le faire. C'est un pacte entre la commune et l'Etat.

Le Président complète qu'il s'agit d'un plan d'intention à très grande échelle qui donne son aval pour l'intensification du quartier. Ensuite, nous passerons aux PLQ avec une vision plus claire. M. Baertschi nous précise que les rues définies dans ce projet ne

Séance ordinaire du 17 juin 2004

bougeront plus, la hauteur des immeubles et les emplacements des parkings, des commerces et de l'école sont clairement indiqués.

Le Président s'étonne que ces plans n'aient pas circulé auparavant dans les groupes afin d'être discutés et propose de surseoir au vote, le sujet étant trop important pour se déterminer ainsi. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

En l'absence de M. Butschi, M. BOSSHARD présente le sujet : En préambule, le Président rappelle que, pour cette séance, les divers groupes devaient faire des propositions. M. Baertschi confirme qu'il est possible de préciser certains éléments.

Le Président déclare avoir quelques remarques concernant les gabarits, l'orientation des bâtiments et la typologie de logement.

Les remarques des commissaires concernent l'orientation des bâtiments, l'habitabilité du rez-de-chaussée, la problématique des parkings ainsi que les voies de circulation au sein de ce nouveau quartier. Un commissaire rappelle, par ailleurs, que le Conseil municipal a refusé le déclassement de la zone villa qui n'est pas compris dans ce PAC.

Le Président confirme que la proportion 1/3-2/3 de PPE et de logements subventionnés n'est pas fixée dans la loi, et qu'il faut s'y opposer afin de ne pas créer de ghettos.

M. Baertschi mentionne alors qu'il fera une proposition de résolution en prenant en compte toutes ces remarques.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Bien que son texte n'ait pas été rédigé à ce moment-là, la résolution a été acceptée en commission. Toutefois, plusieurs commissaires se sont opposés à la clause concernant Plan-les-Ouates (point Ia) et nous nous étonnons donc de voir surgir une version différant sur ce point de celle que chacun de nous a reçue.

En effet, c'est tout le projet qui nous concerne et pas seulement la partie Lancy, ce qui signifierait que nous acceptons de voir les constructions se limiter à notre commune, alors qu'il est évident que Lancy n'aurait pas voté le déclassement dans ces conditions.

Par ailleurs, il apparaît paradoxal d'avoir tout un débat, et une commission sur la centralité, alors qu'elle ne nous concernerait justement pas. Sous réserve de la modification de ce point, les Verts acceptent de voter la résolution.

Enfin, j'arrive comme la grêle après les vendanges, mais sur la résolution en caractère Comic proposée au Conseil le 29 avril, je m'étonne de ne pas voir figurer la Commission de l'environnement dans les axes définis, mais peut-être s'agit-il d'un lapsus révélateur...

M. BOSSHARD : Le groupe Libéral, constant dans ses prises de position, souhaite une modification de l'article III, alinéa a), concernant les remarques relatives à la typologie de l'habitat prévue dans ce PAC, ce d'autant plus, que nous avons appris, lors d'une séance qui s'est tenue pas plus tard que mardi à Plan-les-Ouates, suite au vote négatif de leur Conseil sur le déclassement, que le Président du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement serait disposé à revoir la proportion de logements sociaux pour la fixer à 50 %.

C'est pourquoi, nous devons, nous aussi, nous préserver du risque de créer de véritables ghettos, ce qui serait immanquablement le cas si la proportion 1/3-2/3 est appliquée. Par

Séance ordinaire du 17 juin 2004

ailleurs, nous rappelons que Lancy a déjà porté sa contribution au niveau du logement social.

Nous proposons donc la modification suivante :

« l'équilibre social doit être assuré selon le but de la 3ème zone de développement, en privilégiant les formules HM et PPE. Dans le cas contraire, nous nous verrons contraints de refuser cette résolution ».

M. FAVRE : Pour répondre à Mme Juillerat Van der Linden, en ce qui concerne Plan-les-Ouates, c'était par politesse de mentionner qu'ils étaient compris dans le plan, et de subdiviser en 4 zones, rend la lecture plus compréhensible. Le premier arrêté proposé était sous réserve de la commune concernée. Plan-les-Ouates ne s'est pas prononcée pour la forme de gabarits, nous n'allons donc pas nous prononcer sur des problèmes qu'ils rencontrent actuellement, qu'ils soient négociés par le Département, on n'a pas à nous mêler de ça. Cela fait partie d'un plan, on vote un plan dans son ensemble. Il est dommage que, pour cause de vacances, on n'ait pas pu projeter ce plan, afin que tout le monde puisse avoir une vision complète et globale de ce qui se vote.

Evidemment, le groupe Démocrate-chrétien va voter cette résolution, il faut être cohérent avec le déclassement des 78'000 m² sur notre commune, que nous avons voté, il y a deux mois. En ce qui concerne les gabarits, un gabarit R+4 ou R+5, est une excellente transition de la zone villas, il y a des zones beaucoup plus denses qu'on trouve aux Palettes, etc., donc ce n'est pas quelque chose qui peut choquer ou heurter. Si vous allez au Vélodrome, vous avez du R+4, et cela va très bien dans le paysage, il n'y a aucun choc qui peut paraître désagréable. Donc cela ne vaut pas la peine de déclasser 78'000 m², de notre dernier terrain agricole, ceux de l'Arquebuse qui de toute façon seront inconstructibles parce qu'ils sont à côté des rives du Rhône, donc ce problème de densité de 0,5, est inqualifiable comme jugement, là on n'entrera pas en matière.

En ce qui concerne la proposition du groupe Libéral, on a essayé de faire une proposition légèrement intermédiaire, en disant : laissons la possibilité aux consultants de réaliser quelques logements en PPE, en coopérative, en gardant le texte au départ. C'est clair que la mixité doit être maintenue.

Dernière chose, que le Conseiller administratif délégué trouve une solution agréable pour le traitement des jardins familiaux, à la satisfaction générale et éviter des conflits.

M. RICHERT : Je soutiendrai aussi, à titre personnel, comme mon groupe la résolution. C'est un peu le couteau sous la gorge, pour deux raisons : d'une part, parce qu'heureusement le quartier des villas au Bachet n'a pas été l'objet d'un déclassement de la part de la commune. Nous souhaitons garder ce quartier en zone villas, ce qui est un peu paradoxal, puisqu'on voit sur les plans des immeubles. Et puis, je rebondirai sur les propos de M. Favre, en disant que je déplore également le fait que toutes les personnes qui entretiennent des petits jardins familiaux, qui mettent beaucoup de cœur et de courage seront déplacées. On leur trouvera un nouveau terrain, d'accord, mais c'est quand même autant de petits drames personnels. Je voulais simplement le souligner ici.

Mme BUUNK-DROZ : Nous avons tous reçu une lettre du Groupement des habitants de ce quartier qui va dans le sens de la résolution. J'ai tout simplement pris contact avec les responsables en disant que c'était dommage qu'ils ne nous aient pas écrit un jour plus tôt afin que nous puissions en parler dans les groupes. Je sais que certains sont ici ce soir, et j'ai dit que j'allais proposer, étant donné les réactions de chacun, que leur lettre puisse

Séance ordinaire du 17 juin 2004

être jointe à la résolution, au cas où elle est votée par le Conseil municipal, étant donné qu'on aborde justement cette question des jardins familiaux, et que ce ne serait non pas une prise de position de la commune, une manière de soutenir la collaboration avec les habitants, qui est quand même un modèle dans notre manière de procéder pour la construction d'un quartier.

Mme JELK-PEILA : Je m'informais parce que je n'ai pas reçu de lettre. Pour notre part, le groupe de l'Alliance de Gauche soutiendra la résolution, et il estime que la mixité de logements est très importante, et que la formule HM convient bien, et qu'on ne voit pas du tout la nécessité de la modifier.

M. FAVRE : Juste pour répondre à Mme Buunk-Droz, il y a des règles démocratiques qui ont été respectées par le Département. Il y a eu une enquête publique où les gens se sont exprimés, ils ont eu deux mois pour le faire, le Département les a reçus, il y a eu des séances publiques, ils ont planché sur ce sujet pendant 4 ans à écouter moult avis, et c'est une synthèse. Mettre la pression à la veille d'un vote, alors que tout a été dit, je trouve que recevoir des e-mails la veille du vote de Mme Delétraz, ces gens ont pu largement s'exprimer et longuement, le Département a fait une commission de synthèse. Je pense que tout a été dit à ce sujet.

M. AESCHBACHER : Il ne s'agissait pas de la lettre de Mme Delétraz, mais de la lettre qui a été signée par deux représentants du Groupement des riverains de la Chapelle.

M. BAERTSCHI : Je ne voulais pas poser la question, mais comme personne ne la pose, j'ai deux résolutions. Je pensais que cette résolution qui se trouve là signée par personne aurait pu nous être présentée. Je pense que c'est un tract qui ne devrait pas être là. J'ose penser que la résolution est celle qui accompagnait l'ordre du jour avec les point I a) et b) - II, a) et b) - III a) et b) - IV a), b), c) d). Il me semble que la deuxième résolution a plus de choses au point a), mais on ne nous les a pas présentées. Je ne comprends pas trop qui nous l'a mise. Il me semble que d'habitude les résolutions sont proposées avant et non pas à la dernière minute, bien que l'on puisse toujours présenter une résolution en tout temps. La moindre des choses serait de savoir qui nous l'a mise sur nos tables, même si à la lecture, elle ne fait pas une révolution par rapport à la première.

M. FAVRE : Effectivement, nous avons eu une séance vendredi dernier pour parler de la résolution concernant la centralité. Nous avons reçu la résolution avec les documents, et comme tous les partis étaient représentés, les gens ont dit qu'il serait mieux que l'on puisse séparer les éléments, surtout au point I les a), b), c), d), c'est pour cela que j'ai regretté que l'on n'ait pas le plan pour cette résolution. Sous point I, en ce qui concerne le projet en général qui va de a) à d), ensuite point II a) b), point III a) à d), c'est celle-ci qui doit être votée. Elle a été remise dans les boîtes aux lettres de tous les groupes politiques lundi après-midi. Tout le monde l'a eue pour les caucus, sauf l'Alliance de Gauche, mais je m'en suis excusé auprès de Mme Jelk-Peila.

Mme BUUNK-DROZ : J'aimerais quand même préciser que c'est la version qui est sur nos tables ce soir que nous allons voter. Il y a encore quelques corrections de français à la fin, de formulation. Donc, c'est celle qui est sur les tables que nous votons ce soir.

M. BAERTSCHI : Je ne veux pas être procédurier, mais je rappelle que, s'il y a une nouvelle résolution, de la part du Président de la Commission de l'aménagement du territoire, la première résolution a été faite avec votre accord, M. Favre. Que vous arriviez ce soir avec une résolution non présentée monnayée par Mme Buunk-Droz qui dit c'est

Séance ordinaire du 17 juin 2004

sur celle-là qu'on va voter, non. C'est une nouvelle résolution que vous soumettez au Conseil municipal qui l'acceptera ou la refusera. S'il la refuse, c'est la résolution officielle qui sera votée.

M. AESCHBACHER : Ca doit être un test pour ma première présidence. Nous avons deux résolutions, je vous propose le principe de voter la résolution qui nous est soumise ce soir, à défaut de l'autre résolution.

M. AUGSBURGER : Excusez-moi M. le Président, mais on a une proposition du groupe Libéral. Je pense qu'il faudrait d'abord en parler, pour savoir s'il faut modifier la résolution, avant de passer au vote de la résolution.

M. AESCHBACHER : Ce que je voulais proposer c'était d'abord le choix des deux résolutions, ensuite nous avons trois propositions de modifications. Est-ce que nous votons sur la résolution qui a été posée sur nos tables ce soir oui ou non, ou si c'est la résolution que nous avons reçue avec la convocation de l'ordre du jour du Conseil municipal ?

Celles et ceux qui acceptent de voter sur la résolution de ce soir, indépendamment du contenu de cette résolution : majorité évidente. Donc nous votons sur cette résolution.

Maintenant, nous avons une proposition des Verts concernant la suppression du point I, alinéa a) :

« le secteur les Sciers concerne la commune de Plan-les-Ouates et notre acceptation à ce PAC se fait sous réserve de l'avis de la commune concernée ».

Cette proposition est refusée par 9 oui – 17 non – 4 abstentions.

Nous passons à la deuxième proposition du parti Libéral qui propose de modifier l'article III, alinéa a) :

« l'équilibre social doit être assuré selon le but de la 3ème zone de développement en privilégiant les formules HM et PPE ».

Cette proposition est refusée par 11 oui – 16 non – 2 abstentions.

M. AESCHBACHER : J'ai cru comprendre M. Favre que vous faisiez une proposition également.

M. FAVRE : Le texte serait le suivant :

« la mixité du logement doit être assurée conformément à l'usage en 3ème zone de développement, particulièrement en privilégiant la formule HM et en laissant la possibilité aux consultants de réaliser quelques logements en PPE ou coopérative.

Cette proposition est refusée par 10 oui – 16 non – 4 abstentions.

M. AESCHBACHER : Je vous propose de voter la résolution telle qu'elle a été présentée :

Résolution acceptée par 26 oui – 1 non – 3 abstentions. (Voir Annexe).

b) Divers

=====

En l'absence de M. Butschi, M. BOSSHARD présente le sujet : M. Baertschi rappelle les dates des prochaines séances qui aujourd'hui sont caduques.

Séance ordinaire du 17 juin 2004**10. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE -
Séance du 2 juin 2004 -
Rapporteur : M. Pierre BUTSCHI**

a) Election du Président et de la Vice-présidente
=====

En l'absence de M. Butschi, M. BOSSHARD présente le sujet : M. Favre est réélu président, Mme Jelk-Peila, vice-présidente.

b) Plan directeur du quartier de Drize
=====

En l'absence de M. Butschi, M. BOSSHARD présente le sujet : M. Baertschi explique que le plan directeur de quartier concerne plus Carouge que Lancy, mais, comme il est en bordure, il est nécessaire de tenir informé ce Conseil. En l'état, la situation n'a pas beaucoup bougé. Il signale que les zones de verdure et de forêts ainsi que la zone artisanale ne seront pas touchées. C'est le périmètre à proximité de la villa Graf, soit près de 20'000 m2 qui fera l'objet d'un projet immobilier.

Un commissaire rappelle que le Conseil municipal avait voté sur la partie du périmètre de Lancy.

11. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. PROGIN : A l'heure où d'aucuns s'évertuent à critiquer de manière acerbe et peu constructive l'offre culturelle de notre commune, je souhaite que notre Conseil prenne le contre-pied de cette minorité bruyante et remercie le personnel qui œuvre à fournir à Lancy un éventail d'événements artistiques variés.

En particulier, il serait bon de saluer l'approche explicative et participative de Mmes Mamie et Mariéthoz qui, lors de visites commentées, à l'image de celle qui a eu lieu jeudi dernier à la villa Bernasconi, offrent au public et à notre Conseil les éclaircissements parfois nécessaires à la compréhension d'un art auquel nous ne sommes pas tous familiers.

On peut certes ne pas adhérer au concept de tous les travaux qui nous sont présentés, cependant, cela ne justifie pas le désintérêt, voire le boycott d'une partie des Conseillers municipaux.

Je tiens également à relever mon admiration face au travail de Mme Quadranti. Cette dame, haute en couleurs, qui ne devrait plus avoir besoin d'être présentée, met tant de professionnalisme et de passion dans l'accomplissement de sa tâche qu'elle mérite amplement d'être remerciée.

En remerciant également les autres intervenants de la culture lancéenne que je n'ai pas cités, et en attendant d'avoir le plaisir de tous vous rencontrer lundi prochain lors de la

Séance ordinaire du 17 juin 2004

visite du Mamco, je vous remercie, pour votre attention.

Mme JULLERAT VAN DER LINDEN : Je voudrais saluer l'installation des plaques de l'année de l'eau aux différents points d'eau, fontaines, etc., de la commune, ainsi que celles des nouvelles places de jeux. Toutefois, j'ai quelques commentaires à ce dernier sujet. Je me rappelle que, lors de l'examen du projet, j'avais été étonnée de l'abandon des nacelles bébé sur les balançoires, mais il m'a été expliqué que le respect des nouvelles normes de sécurité imposées et les contraintes spatiales rendaient impossible de telles installations.

Ce que je n'avais par contre pas mesuré sur les projets présentés, c'est la totale impraticabilité de ces nouvelles places pour des enfants de moins de 4-5 ans, à l'exception de petits animaux montés sur ressorts qui amusent les tout-petits pendant 30 secondes, aucune installation n'est adaptée. Le toboggan, qu'on destine a priori plutôt aux 2-5 ans qu'aux 6-10 ans, n'est accessible qu'après avoir grimpé une échelle verticale avec des barreaux espacés de 30 cm. ou un mur de grimpe ou un parcours de GI, et les barres de sécurité sur la plate-forme sont placées trop haut pour les petits. Ce qui se passe sur le terrain, c'est que les parents portent les tout-petits à hauteur du toboggan, et que les grands-mères en sont souvent bien incapables.

L'utilisation des multi-médias illustrant les divers étant désormais déconseillée ici, je vous livre ici une sorte de micro-trottoir pour illustrer mon propos, reprenant des commentaires entendus lors d'un passage à la place aménagée entre Curé-Baud et les Semailles : « c'est un nouveau programme de musculation des bras pour les parents, avec de telles installations, il est en tout cas impossible de rester sur un banc pendant que les petits jouent ». Mais peut-être juge-t-on que la vie d'une mère de famille est déjà bien assez tranquille pour que les installations ludiques, mises à disposition par la commune, leur permettent en outre de profiter honteusement de quelques minutes de quiétude sur un banc, pourtant, même Ramuz trouvait que sa femme méritait de s'asseoir sur un banc. En conséquence, je voudrais savoir s'il est encore possible de procéder à des adaptations rendant au moins certaines installations accessibles aux petits.

Mme BUUNK-DROZ : Je reprends la parole par rapport au sujet de la résolution. J'avais fait une demande à ce moment-là par rapport à la lettre des habitants qui a été contrecarrée par M. Favre. J'avais pensé qu'on allait aussi voter là-dessus. Donc, je ne sais pas ce que l'on fait avec ma proposition, c'est ma première question.

Ma deuxième question concerne les résolutions. Depuis plusieurs séances, nous avons plusieurs résolutions qui nous arrivent sur nos tables, j'entends la réaction de M. Baertschi, malheureusement, je n'ai pas pris mon règlement du Conseil municipal ce soir, et je n'ai pas pu regarder ou contrôler. Est-ce qu'une résolution doit absolument être présentée au Bureau avant ou bien est-ce qu'elle peut être présentée le soir même ? Eclaircissons cela et à ce moment-là, si elle peut être présentée le soir même, je crois qu'on est obligés d'être souples.

M. AESCHBACHER : J'ai pris mon règlement qui dit ceci : le projet de résolution peut être présenté et discuté en tout temps.

M. MARCHIANDO : Problème de parking sur l'avenue Eugène-Lance - Je remercie nos autorités d'avoir installé récemment des barrières sur les trottoirs de l'avenue Eugène-Lance pour empêcher les automobilistes d'y stationner. Tout le monde avait pu constater

Séance ordinaire du 17 juin 2004

ce parking sauvage lors du dernier week-end de Country organisé par le Lancy-Natation. J'ai aussi pu constater que le parking des Rambossons était loin d'être plein ces soirs-là.

Je souhaite donc que nos autorités incitent les organisateurs de manifestations importantes au parc Marignac de prêter davantage attention au problème de parcage. Il serait, par exemple, possible d'envisager une signalisation spéciale indiquant les parkings à disposition ou même d'engager des personnes pour guider les automobilistes.

Et pourquoi ne pas susciter davantage l'usage des transports publics alors que de nombreux spectateurs quittent la manifestation avant la fin du service des TPG.

Journée internationale « A pied à l'école » - J'ai été heureux d'apprendre que la Bourse cantonale du développement durable 2004 a été attribuée à l'ATE et au GAPP (Groupement des parents d'élèves des écoles primaires) pour leur effort dans le développement du projet Pédibus.

Le Pédibus est un ramassage scolaire qui se fait à pied. La caravane d'enfants (autobus) est menée par des adultes conducteurs ou conductrices qui la prennent en charge à tour de rôle. Il accueille des enfants passagers en différents endroits de l'itinéraire (arrêts) selon un horaire fixe.

En attendant de voir de telles lignes créées sur la commune, je souhaite que la commune participe à la Journée internationale « A pied à l'école » qui aura lieu le 21 septembre prochain.

De nombreuses informations sont disponibles sur les sites Internet du GAPP et de l'ATE ou mieux sur le site www.pedibus.ch.

Dernier point qui complète un peu ce qu'a dit Mme Juillerat Van der Linden. J'ai eu l'occasion de discuter avec des mamans de tous jeunes enfants qui se retrouvent au parc des Semailles, sis au début de ce chemin. Tout d'abord, elles sont contentes des travaux faits pour réaménager ce parc. Un petit bémol cependant. Ce réaménagement n'est pas des plus adéquats pour les tous petits, de moins de 3 ans. Il faudrait qu'une des balançoires leur soit destinée. Surtout, il faudrait une barrière pour empêcher que les enfants ne sortent et des bancs supplémentaires seraient appréciés.

Les mamans espèrent aussi que quelques arbres seront plantés une fois le chantier voisin terminé.

Elles remercient aussi le Service des parcs, promenades et maintenance pour sa rapidité d'intervention lorsqu'on l'appelle pour nettoyer le parc, comme par exemple, une fois où des personnes ont versé de l'huile de moteur dans le parc.

M. AUGSBURGER : J'attendais une réponse suite à la question que j'avais posée en Commission des travaux et constructions au sujet de l'aménagement du passage entre le chemin de Tressy-Cordy et les immeubles 62C et 62D de la route du Grand-Lancy. Au vu des peintures effectuées, j'ai compris que l'on avait transformé ce passage en autoroute cycliste et, une fois de plus, je regrette que la volonté d'un Conseiller municipal, qui avait invoqué la sécurisation de ce passage, ait été bafouée.

Au sujet de la rencontre avec les entreprises organisée le 11 juin dernier, je comprends que les entrepreneurs se déplacent de façon parcimonieuse pour écouter un bon orateur,

Séance ordinaire du 17 juin 2004

un camelot et un banquier contraint à tenir le même langage que ses prédécesseurs depuis 30 ans.

Là n'est pas le but de mon intervention. Avez-vous vu le site dans lequel nous étions reçus ? L'Event Center, digne d'un abri de protection civile auquel on aurait ajouté des fenêtres. Comment voulez-vous qu'un exploitant puisse faire recette dans un tel contexte? Le stade de Genève n'est pas terminé, avec des difficultés financières que l'on nous relate quotidiennement ou presque dans la presse. Comment peut-on s'enorgueillir que le stade de Genève soit Lancéen, sans porter une réflexion urgente quant à son éventuelle disparition pour un manque de financement ?

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, au seuil des vacances d'été, je vous demande un réveil impératif et vous propose, au vu des bons résultats financiers de notre commune, de débloquer un nouveau prêt de Fr. 3 millions pour ce stade, ce qui représenterait un financement de 9 % de ce dernier, au vu des Fr. 6 millions déjà accordés. Les modalités et conditions seront du ressort de nos Conseillers administratifs, et je propose de faire voter cette proposition dans une séance extraordinaire le 1er juillet prochain, en demandant l'accord du Président du Conseil municipal.

Je sais que je vous surprends, mais vu la frilosité de la Ville de Genève et d'autres partenaires, il n'est pas envisageable d'abandonner un tel objet, outil de travail d'un club de football tel que le Genève Servette. Il est clair que tous les problèmes ne seront pas réglés, l'ardoise annoncée étant de Fr. 10 millions plus encore environ Fr. 4,5 millions à trouver pour les finitions. Mais est-il normal qu'une entreprise comme Zschokke doive mettre une société d'exploitation en faillite parce qu'elle n'a pas été payée ? La réponse est NON !

Sur le site Internet de la Tribune de Genève vous découvrez ce soir que le Crédit Suisse est prêt à octroyer une rallonge de Fr. 2,5 millions pour ce stade. Allons dans le même sens.

A la porte de l'été, chaque groupe doit impérativement porter une réflexion sur cet investissement qui ne prétérite pas le développement de notre commune. Par contre, la disparition de ce stade serait une perte énorme pour Lancy, pour Genève et le canton. Arrêtons de raisonner de façon égoïste et pensons au futur et à l'Euro 2008.

Il est de notre devoir de procéder à la sauvegarde de notre stade, et j'attends de vous tous des propositions allant dans ce sens lors de la session extraordinaire à laquelle nous allons être convoqués.

Je ne vous souhaite donc pas de bonnes vacances, mais vous dit à très bientôt dans cette enceinte.

Mme DILONARDO : Ce ne sera pas le mot de la fin, c'est M. Augsburgger qui l'a fait. Je vais juste revenir modestement sur les places de jeux. J'ai eu l'occasion d'en admirer une, vers l'église St-Marc, qui a fêté sa kermesse où je n'ai pas vu beaucoup de Conseillers municipaux d'ailleurs, et cette place est magnifique. Je pense être une spécialiste en la matière puisque j'ai 6 enfants et quelques petits-enfants.

Mme JELK-PEILA : Je constate avec beaucoup de plaisir que le ballon rond fait plus recette auprès des radicaux que les bibliothèques scolaires, pour ma part, je considère que les bibliothèques scolaires sont importantes. Je remercie la Conseillère municipale qui

Séance ordinaire du 17 juin 2004

a pris le temps de passer vers le forum que tenaient ma classe et une autre classe lors des journées de l'environnement. On n'a pas vu beaucoup de monde pour soutenir l'action des interventions des enfants des écoles de Lancy.

Mme CASUTT : Pour la fête des écoles il y a une initiative cette année qui est de faire participer les 6èmes années pour le bon déroulement du cortège. On leur a procuré des tee-shirts rouges afin d'aider les agents municipaux à maintenir l'ordre. Je trouve dommage qu'il n'y ait pas eu un petit mot rajouté sur le dépliant que nous avons reçu.

M. RICHERT : Dans ce feu d'artifices d'interventions individuelles, je suis très content de n'avoir pas écrit de texte parce que je voulais intervenir dans le même sens que M. Progin.

J'ai eu également la chance de participer à cette visite guidée, organisée par le Service culturel de la Ville de Lancy, à la villa Bernasconi qui présentait donc l'exposition « Entrez ». Je dois dire, je ne veux donner de leçon à personne, c'est vrai qu'on était peu nombreux, simplement j'ai été enthousiaste. Les commentaires de Mme Françoise Mamie éclairaient les explications bien détaillées, ils ont ouvert, quant à moi, une petite brèche face à l'art contemporain. Je dois dire qu'il y a plusieurs productions exposées qui m'ont plu, certaines m'ont même séduit. Bravo à la Ville de Lancy de proposer à des jeunes talents d'obtenir peut-être une fois une reconnaissance publique, dans ce cadre extraordinaire qu'est la villa Bernasconi.

M. AESCHBACHER : Je veux dire que la Commission des sports était de sortie parce qu'on avait une séance à 18.30 heures.

M. TODESCHI : On m'a demandé pourquoi les toilettes du parc Chuit sont condamnées ? Est-ce voulu ou pour économiser l'eau ?

M. LANCE : J'aimerais tout d'abord remercier MM. Richert et Progin pour leurs interventions relatant la visite guidée de l'exposition « Entrez » à la villa Bernasconi jeudi passé. C'est vrai, c'était une visite intéressante et instructive.

Concernant l'intervention de M. Marchiando pour le parking des Rambossons, je partage entièrement votre analyse. Nous avons tenté plusieurs choses par rapport à ce parking, pour le faire connaître, d'abord, nos ASM ont distribué des papillons en les déposant sur les voitures qui sont stationnées le long de l'avenue Eugène-Lance, pour les inciter à utiliser le parking des Rambossons. D'autre part, nous avons installé des panneaux l'année passée pour indiquer ce parking. C'est vrai que nous avons attendu longtemps une autorisation de l'Office des transports et circulation, pour obtenir ces panneaux indicateurs. Nous tentons encore d'inciter les gens à utiliser ce parking. Je reconnais que c'est particulièrement difficile et que c'est un travail de longue haleine.

Je n'ai pas d'autre élément de réponse, simplement je voudrais remercier M. Augsburg pour son intervention. Je crois que c'est la première fois depuis une année qu'il fait une intervention positive à ce Conseil municipal. Pour ma part, je suis tout à fait favorable à sa proposition.

M. BAERTSCHI : Une réponse à Mme Buunk-Droz, M. Aeschbacher l'a fait, une résolution peut être en tout temps proposée, 30 secondes avant le vote, c'est tout à fait possible. Si je suis intervenu c'est à propos de la résolution, qui émanait du Président de la Commission de l'aménagement du territoire, il était parfaitement au courant de la

Séance ordinaire du 17 juin 2004

résolution qu'il avait co-signée, donc c'était un peu le procédé que j'ai trouvé bizarre.

Pour Pédibus M. Marchiando, vous n'êtes pas sans savoir que nous avons essayé de mettre un Pédibus à Lancy. Une enquête a été faite par les deux Associations de parents d'élèves qui ont en effet écrit à tous les parents en leur proposant un Pédibus, une excellente idée. Tout le monde a dit bravo, c'est très bien, mon enfant peut le prendre à telle heure, mais quand il fallait trouver les parents pour les accompagner, il n'y avait plus personne.

Alors, je suis bien content que Pédibus ait reçu un prix, au moins cela les consolera, mais sur Lancy, j'attends que d'autres gens se bougent un peu pour essayer de motiver les parents. Ce n'est tout de même pas aux autorités politiques de faire cela, tout en sachant qu'elles sont tout à fait d'accord de soutenir une initiative qui viendrait de leur part.

Mme Casutt, je confirme que les 6èmes années auront un rôle afin de contenir les parents qui veulent prendre des photos de leurs enfants portant un drapeau. On veut éviter que tous ces parents ne cessent de prendre la place des enfants qui sont eux dans le cortège, et nous avons désiré que les 6èmes années jouent le jeu, fassent le service d'ordre. Il est bien marqué sur le dépliant qu'on recommande à tous les parents de venir à pied, à vélo ou en transport public. C'est vrai que nous aurions dû le mentionner, en tous les cas, les enseignants sont au courant, et depuis fort longtemps. Je pensais que ceci aurait été suffisant.

M. CHOBAS : Tout d'abord, M. Todeschi, si les W.C. du parc Chuit sont fermés, c'est que nous avons eu avec ces installations de multiples problèmes, particulièrement de vandalisme. C'est évidemment à contre cœur que nous avons dû prendre cette décision-là. Je reverrai la question avec le service concerné, mais à première vue, c'est la décision que nous avons prise parce qu'il y avait eu de gros dégâts et que nous maintiendrons.

J'ai pris note des observations de M. Marchiando et de Mme Juillerat Van der Linden concernant les places de jeux. J'ai aussi 3 enfants avec des âges différents et je sais qu'il est difficile de satisfaire toutes les classes d'âges à travers une place de jeux. Cela dépend de la place qu'on a, si on a une place suffisamment grande, on essaie de mettre des jeux qui puissent intéresser plusieurs tranches d'âges. Il est vrai qu'on favorise plutôt les tranches d'âges, à partir de l'âge où ils savent marcher ou courir et que les tranches d'âges les plus jeunes ne sont pas forcément les plus favorisées.

J'ai entendu votre interrogation Mme Juillerat Van der Linden ; changer, je crois qu'il faut oublier ; il n'y aura pas de modification sur ce qui a été fait. Par contre, on peut essayer d'examiner la question pour ce qui reste à faire, pour les autres places qui n'ont pas encore été réalisées. Si vous regardez le budget des investissements, vous verrez qu'il y a des crédits de 2ème phase pour la rénovation de places de jeux. On essaiera donc de tenir compte de cet élément-là.

Autre élément : je ne suis pas favorable aux clôtures. J'entends bien que c'est confortable de s'asseoir sur un banc, de pouvoir ouvrir son livre, en se disant qu'une clôture devrait limiter le champ d'évasion des enfants, mais ce n'est pas forcément toujours la solution. S'il y a une nécessité par rapport à un axe de circulation qui soit vraiment fréquenté, on prendra des mesures de protection. Mais c'est vraiment de cas en cas et avec un a priori plutôt restrictif.

Quant à la proposition de M. Augsburg, que j'ai bien écouté, j'y suis opposé. Pourquoi y

Séance ordinaire du 17 juin 2004

suis-je opposé ? Simplement parce quand on a initié ce que j'ai appelé le 2ème tour des partenaires, on a commencé ce 2ème tour à Lancy à fin 2002 et début 2003. Le Conseil municipal est entré en matière sur la démarche, l'a suivie et l'a votée et je l'en sais gré. L'Etat de Genève a également suivi. A partir de là, dans ce projet, il y a des autres partenaires ; il y a 4 autres partenaires et il y a Fr. 10 mios de factures. Alors la répartition, on peut la prendre comme on veut, mais pour moi, le plus simple c'est de diviser par 4. Vous lirez demain dans votre quotidien que le Crédit Suisse s'est engagé à allonger son prêt sans intérêt de Fr. 2,5 mios remboursable sur 80 ans et que la Ville de Genève doit voter lundi aussi un prêt sans intérêt de Fr. 2,5 mios remboursable sur 30 ans. J'espère que la Ville de Genève ira au bout de sa démarche. Jelmoli a pris des engagements aussi. Il nous reste donc un 4ème partenaire, qui est la Fondation Hippomène. J'espère bien que cette fondation, elle aussi, assumera ses responsabilités. Cela vaut pour le manquement de financement par rapport aux travaux réalisés.

L'autre élément que vous avez soulevé, c'est les travaux encore à réaliser. A ce titre-là et à juste titre d'ailleurs, vous avez mentionné l'Event Center. Vous avez parfaitement raison de dire qu'il y a encore des travaux à réaliser à cet endroit-là. Ces travaux sont établis et devisés. Il y a des pistes aussi pour cet élément-là mais je crois qu'on est obligé d'aller étape par étape et, la première des étapes, c'est de régler ce qui a été exécuté et de payer les entreprises. A partir de là, il appartient à tous les partenaires de faire l'effort financier nécessaire, comme l'a fait déjà la Ville de Lancy, et comme l'a déjà fait l'Etat de Genève.

Dans ce rôle de Winkelried, je vous entends bien, mais je crois qu'il faut aussi mettre en avant le mot de responsabilité. Dans ce contexte-là, je pense que tous les partenaires doivent assumer leurs responsabilités, parce qu'ils ont tous pris des décisions. Je suis à cet égard content que le Crédit Suisse ait pris cette décision-là, j'espère que la Ville de Genève assumera également ses responsabilités et que l'un des partenaires privés, qui n'a pour l'instant pas pris d'engagement, y souscrita également.

Dernier élément, je reviendrai si nécessaire sur le sujet si, par hypothèse il n'y avait pas d'élément de financement pour les travaux encore à réaliser. Aujourd'hui, toutefois, l'important est qu'on puisse payer d'abord ce qui a été achevé, avant de s'engager dans une voie qui réclame des fonds supplémentaires.

12. QUESTIONS DU PUBLIC

M. AESCHBACHER : J'aimerais juste en préambule, rappeler les règles du jeu. Il s'agit bien de questions adressées au Conseil administratif à défaut de toutes remarques, suggestions ou compléments d'informations. Par ailleurs, j'invite les intervenants à s'annoncer afin de faciliter le travail de notre secrétaire.

Il n'y en a pas.

M. AESCHBACHER : Je clos cette séance en vous invitant à un petit apéritif amélioré qui vous sera servi au carnotzet

Je vous souhaite d'excellentes vacances et que vous soyez en forme à la rentrée.

Séance ordinaire du 17 juin 2004

La séance est levée à 21 heures 20.

Le Secrétaire :

Bernard DESPLANDS

Le Président :

Thierry AESCHBACHER